



**Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)**

Bureau Lachine : 800, rue Sherbrooke - Bureau 213  
Montréal, arrondissement Lachine, Qc, H8S 1H2  
Bureau centre-ville : 315, boul. René-Lévesque Est - Bureau 003  
Montréal, Qc, H2X 3P3  
Site Web : <http://www.grame.qc.ca>

Tél. : (514) 634-7205  
Télé. : (514) 634-7204  
Tél. : (514) 874-0008  
Télé. : (514) 874-0004  
Courriel : [grame@videotron.qc.ca](mailto:grame@videotron.qc.ca)

---

Montréal, le 8 juin 2004

M<sup>e</sup> Anne Mailfait, Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie  
800, Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de remboursement de frais pour le dossier R-3519-2003, volet sur la demande de budget additionnel de HQD pour son PGEÉ**

Me Mailfait,

Nous vous faisons parvenir notre demande de remboursement de frais relative au volet sur la demande de budget additionnel de HQD pour son Plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ), dernier volet de la phase un du dossier R-3519-2003.

Il est à noter que nous n'avons soumis qu'un budget prévisionnel, au début de la présente cause, dont les volets ce sont ajoutés au fur et à mesure. Notre budget prévisionnel demeurait donc incomplet et n'incluait pas ce volet. Comme vous le constaterez, nos heures effectuées pour mener à bien le volet sur la demande de budget additionnel de HQD respectent les limites correspondant aux heures de préparation normalement dévolues pour une audience d'une journée.

Nous pensons notre participation utile et pertinente et notre demande de remboursement de nos frais, fort raisonnable. À cet égard, plusieurs éléments de la Décision D-2004-106 de la Régie ont d'ailleurs été dans le sens de nos propositions.

Tout comme pour les autres volets de la présente cause, le GRAME a opté, pour les tâches de suivi du dossier généralement effectuées par le procureur, de ne pas se faire représenter par un avocat, mais plutôt par un de ses analystes internes. Ce choix minimise les frais globaux de notre participation. Si la Régie préférerait comptabiliser les ressources internes à la rubrique « analystes », il faudrait, par soucis d'équité, ajuster le nombre d'heures admissibles à cette catégorie en conséquence. De plus, nous n'avons pris que le tiers des heures normalement admissibles.

Pour ces raisons, nous demandons à la Régie d'accepter la présente demande de remboursement de frais.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Maître Mailfait, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-François Lefebvre, GRAME